

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 juin 2025

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20250613-63_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 03 juin 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025** est approuvé à l'unanimité.

ACHAT DES PARCELLES AH28 ET AH29 «SAINT JACQUES »

(63-2025)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'opportunité pour la commune d'acheter les parcelles suivantes :

- AH28 d'une superficie de 102 m²
- AH29 d'une superficie de 57 m²

Celles-ci appartiennent à Mme CARRERE Jeanne et sont situées « Saint Jacques ».

Le montant de ces transactions est proposé à :

- 2 245 € pour l'achat de la parcelle AH28,
- 1 255 € pour l'achat de la parcelle AH29.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AH28 située « Saint Jacques », appartenant à Mme CARRERE Jeanne, pour le prix de 2 245 €,
- D'autoriser l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AH29 située « Saint Jacques », appartenant à Mme CARRERE Jeanne, pour le prix de 1 255 €,
- Les frais de notaire liés à ces acquisitions seront pris en charge par la commune,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau